

R389

Conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté Formation initiale et Tests CACES R389®

FORMACODE : 31768 - 31795 - 31747

OBJECTIFS

Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur conformément au Référentiel du CACES® R389.

Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

TYPE DU PUBLIC

Caristes ou futurs caristes.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

> Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

ÉVALUATION

- > Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R389 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
 - La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
Selon la Recommandation R389, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

- > Réglementation et textes en vigueur
- > Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
- > Principes de la conduite en sécurité
- > Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- > Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- > Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- > Vérifications, entretien d'usage et sécurité
- > Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- > Autorisation de conduite
- > Analyse des risques et les règles d'utilisation
- > Équipements de protection individuelle.

PRATIQUE

- > **Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur**
Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge • Opérations et vérifications de prise et de fin de poste • Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage • Opérations de maintenance de son ressort • Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie
- > **Selon la catégorie de chariot**
Prise et dépose d'une charge au sol • Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier • Gerbage et un dégerbage en pile • Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque • Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai • Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.







MODALITÉS

Durée : selon les catégories de chariots - voir tableau page 3

Prix : nous consulter.

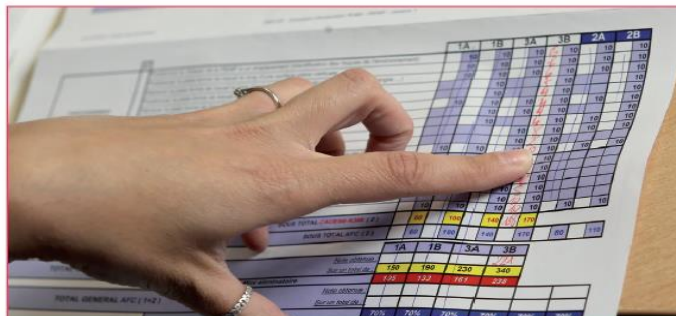
Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr)

Guide des catégories de chariots et des formations

CHARIOTS AUTOMOTEURS		FORMATION INITIALE	RECYCLAGE
Catégorie 1 Transpalette ou préparateur de commande au sol Hauteur de levée ≤ à 1 mètre		Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégorie 2 Chariot tracteur et à plateau porteur		Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégorie 3 Capacité ≤ à 6 000 kg		Durée Formation : 2 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégorie 4 Capacité > à 6 000 kg		Durée Formation : 2 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégorie 5 Mât rétractable		Durée Formation : 2 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégorie 6 Conduite de chariot hors production		Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégories 1 + 3*		Durée Formation : 3 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégories 3 + 5*		Durée Formation : 4 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégories 1 + 5*		Durée Formation : 3 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
Catégories 1+3 + 5*		Durée Formation : 4 jours CACES® : 1 jour	Durée Formation : 1 jour CACES® : 1 jour
RÉFÉRENCE STAGE :		R389D	R389R

*Autres combinaisons : nous consulter

LES MOYENS DE SOCOTEC



Un accompagnement de votre projet de formation par un Conseiller avisé

Avec le Responsable de l'entreprise, il :

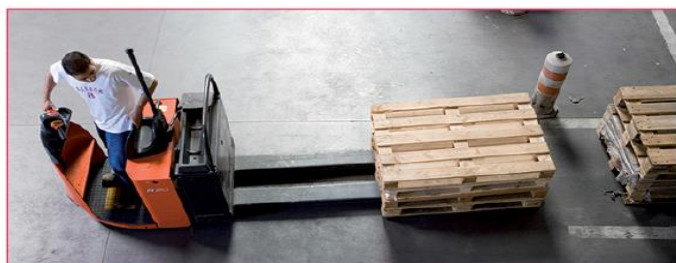
- **Qualifie la formation juste nécessaire** à vos salariés en termes de contenus et de durée.
- **Valide la faisabilité de la formation** en intra entreprise face aux contraintes du référentiel des Recommandations de la CNAMTS et le cas échéant, recherche une solution alternative.
- **Gère le renouvellement des formations et titres CACES®** de chacun salarié.



Des méthodes d'enseignement appropriées

Pour optimiser et garantir :

- Tous les temps de la formation exploités comme actions profitables à l'acquisition d'un savoir-faire dans la conduite, la manipulation de charges ou l'élévation des personnes,
- L'articulation des ateliers pédagogiques privilégie la pratique progressive de la conduite,
- L'auto apprentissage et l'auto évaluation des connaissances théoriques et de la manipulation des engins préparant les stagiaires à leur rythme aux épreuves du CACES® sous la vigilance du formateur.



Des Centres d'apprentissage de la conduite performants

- Les Centres de formation SOCOTEC sont certifiés par l'organisme certificateur Global.
- Ils sont **aménagés** comme de véritables entreprises avec des zones de stockage et de circulation intérieure et extérieure.
- Ils sont **équipés d'un nombre important d'engins** de différentes marques et catégories pour que les stagiaires s'exercent dans les conditions proches de leur réalité quotidienne.



L'ouverture de sessions interentreprises programmée en permanence

Parce que la solution interentreprises est la plus appropriée pour :

- Limiter les difficultés techniques de mise en œuvre des sessions,
- Éviter les contraintes d'indisponibilité des équipes, des espaces et des matériels qu'engendre une session en intra entreprise,
- Former très rapidement un salarié nouvellement embauché, muté ou promu, ou pour répondre à un marché d'une entreprise qui impose le dispositif CACES® aux entreprises extérieures,
- Disposer de programmes à la carte pour chacun de ses salariés en fonction des catégories d'engins qu'il utilise et de son expérience,
- En complément de formation en cas d'échec aux épreuves du CACES® (théorie et/ ou pratique).